



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2019

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 27
la séance

Nombre de membres représentés 6

Nombre de membres non 0
représentés

Le lundi 08 juillet 2019 à 15h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amélie SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOYE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOYE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stephan SILVESTRE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

DELIBERATION N° 13

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 6ème Adjoint au Maire délégué aux finances et au logement

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2018 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2018 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2018 du budget annexe du port de plaisance présente les résultats suivants :

Réalisations 2018	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	213 323,46	325 410,31	112 086,85
Section d'investissement	58 438,77	85 135,80	26 697,03
Total	271 762,23	410 546,11	138 783,88

Il convient d'y ajouter les restes à réaliser 2018.

Restes à réaliser 2018	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	213 323,46	325 410,31	112 086,85
Section d'investissement	58 438,77	85 135,80	26 697,03
Total	271 762,23	410 546,11	138 783,88

L'excédent global de clôture est de 138 783,88 €.

Les réalisations 2018 du budget annexe du Port de plaisance se décomposent de la sorte :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 213 323,46 € en baisse de 6,18 % (-14 046,38 €) par rapport à l'exercice 2017. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

		2017		2018		CA 2017/CA 2018			
		BP	CA	TAUX DE REAL ²	BP	CA	TAUX DE REAL ²	VARIAT ³	EVOLUT ⁴
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	170 231,94	73 201,06	43,00%	180 536,24	57 507,14	31,85%	-15 693,92	-21,44%
012	CHARGES DE PERSONNEL	78 000,00	76 198,65	97,69%	86 000,00	77 988,03	90,68%	1 789,39	2,35%
66	CHARGES FINANCIERES	3 388,70	3 382,25	99,81%	3 188,70	3 071,13	96,31%	-311,12	-9,20%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	0,00%	1 000,00	362,28	36,23%	362,28	-
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	252 620,64	152 761,96	60,48%	270 724,94	138 928,58	51,32%	-13 653,36	-9,07%
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 000,00	0,00	0,00%	-	-	-	-	-
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	74 592,00	74 587,88	99,99%	74 395,10	74 394,88	100,00%	-193,00	-0,26%
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	89 592,00	74 587,88	63,25%	74 395,10	74 394,88	100,00%	-193,00	-0,26%
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	342 212,64	227 369,84	66,44%	345 120,04	213 323,46	61,81%	-14 046,38	-6,18%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été réalisées à hauteur de 57 507,14 €, en baisse de 15 693,92 € par rapport à 2017. Le taux de réalisation baisse également de 43 % à 31,85 %.

Ce chapitre inclut les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service : charges de fluides, réparation et maintenance des biens, fournitures de petits équipements et biens non stockés, frais de communication, cotisations diverses et le paiement des taxes sur les moyens de paiement ou de redevance.

En 2017, les dépenses avaient augmenté compte tenu des actions menées pour le 40e anniversaire du Port de plaisance (6 166,77 €). Les dépenses réalisées en 2018 sont en baisse de 13 % par rapport à 2016 (- 8 785 €).

2. Les charges de personnel (chapitre 012) se sont réalisées à hauteur de 77 988,03 € soit 90,68 % de la prévision budgétaire. Ce montant est stable depuis 2015 avec une équipe complète (une responsable et un agent technique) en charge du fonctionnement du Port de plaisance.

3. Les charges financières (chapitre 66) diminuent, puisque le budget du Port de plaisance continue à se désendetter et qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Les dépenses de remboursement des intérêts de la dette s'établissent à 3 071,13 €, en baisse de 9 %.

4. Les opérations d'ordre (chapitres d'ordre 042) sont constantes. Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 74 394,88 €.

En conclusion, l'exécution est marquée cette année encore par une dégradation des taux de réalisation (de 60,48 % à 51,32 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). En effet, le budget intègre chaque année en recettes l'excédent antérieur de fonctionnement qui est élevé (108 178,52 €). Compte tenu de la règle de l'équilibre budgétaire, une partie des dépenses n'est inscrite que pour équilibrer la section.

Cet excédent permet également de ne pas chercher à augmenter les recettes en revalorisant les tarifs.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur l'exercice 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 325 410,31 € en baisse de 6 % par rapport à l'an dernier. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

		2017			2018			CA 2017/CA 2018	
		BP	CA	TAUX DE REAL ¹	BP	CA	TAUX DE REAL ²	VARIAT ³	EVOLUT ⁴
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVER	205 000,00	189 837,93	92,60%	190 000,00	177 803,16	93,58%	-12 034,77	-6,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 400,00	41 638,71	185,89%	35 100,00	26 327,50	75,01%	-15 311,21	-36,77%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0,00	-	0,00	1 259,61	-	1 259,61	-
	Total des recettes réelles de fonctionnement	227 400,00	231 476,64	101,79%	225 100,00	205 390,27	91,24%	-26 086,37	-11,27%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	102 971,12	102 971,12	100,00%	108 178,52	108 178,52	100,00	5 207,40	5,06%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	11 841,52	11 841,52	100,00%	11 841,52	11 841,52	100,00	0,00	0,00%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	114 812,64	114 812,64	100,00%	120 020,04	120 020,04	100,00%	5 207,40	4,54%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	342 212,64	346 289,28	101,19%	345 120,04	325 410,31	94,29%	-20 878,97	-6,03%

Après avoir augmenté entre 2014 et 2016, les recettes réelles de fonctionnement ont stagné en 2017 puis sont en baisse en 2018 (- 11%).

1. Les droits de stationnement et de location de bateaux électriques (chapitre 70) ont baissé de 12 034,77 € par rapport à 2017, mais cette évolution avait été prévue au budget (93,58 % de réalisation).
2. Les produits perçus sur la location de la capitainerie et la vente de jetons (machines à laver, sèche-linge, fluides...) (chapitre 75) ont baissé de 15 311,21 €. La société AR-MEN, spécialiste du permis bateau, continue de louer des locaux dans la capitainerie pour un loyer annuel de 13 796 €.
3. Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent principalement à des droits de stationnement versés au titre d'années antérieures (1 259,61 €).
4. Les amortissements des subventions d'investissement donnent lieu à une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement (chapitre 042 et chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant de 11 841,52 €.
5. Enfin, le budget annexe du port de plaisance dégage annuellement un excédent de fonctionnement qui est transféré ou non en section d'investissement au gré des programmes mis en œuvre. L'excédent repris des années précédentes était de 118 919,44 €. Une partie a été affectée à l'investissement. L'autre partie (108 178,52 €) est restée en section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, le budget prévoyait 85 136,02 € de dépenses d'investissement. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

		2017			2018			CA 2017/CA 2018	
		BP	CA	TAUX DE REAL ^o	BP	CA	TAUX DE REAL ^o	VARIAT ^o	EVOLUT ^o
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 000,00	34 663,14	99,04%	36 500,00	36 116,46	98,95%	1 453,32	4,19%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500,00	2 921,00	44,94%	26 053,58	0,00	0,00%	-2 921,00	-100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 001,12	37 199,65	97,89%	454,13	194,00	42,72%	-37 005,65	-99,48%
	Total des dépenses réelles d'investissement	79 501,12	74 783,79	94,07%	63 007,71	36 310,46	57,63%	-38 473,33	-51,45%
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTEURS	11 841,52	11 841,52	100,00%	11 841,52	11 841,52	100,00%	0,00	0,00%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	-	-	10 286,79	10 286,79	100,00%	10 286,79	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 841,52	11 841,52	100,00%	22 128,31	22 128,31	100,00%	10 286,79	86,87%
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	91 342,64	86 625,31	94,84%	85 136,02	58 438,77	68,64%	-28 186,54	-32,54%

1. En 2018, les dépenses de remboursement d'emprunt augmentent de 4,19 % (+ 1 453,32 €), compte tenu du profil d'amortissement progressif d'un emprunt, permettant de poursuivre le désendettement du Port de Plaisance.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 est de 240 901,45 €, en baisse constante depuis 2009, date du dernier emprunt contracté.

2. Les dépenses d'équipement n'ont pas été réalisées. En effet, il s'agissait d'inscriptions budgétaires permettant d'équilibrer la section d'investissement.

Il restait un solde de 194 € à verser au titre des travaux réalisés en 2017 pour la modernisation de la capitainerie.

3. Les dépenses d'ordre (chapitre 040) correspondent à l'amortissement des subventions perçues auprès de la Région déjà évoquées (11 841,52 €).

4. Enfin, le déficit d'investissement des années précédentes est repris (001) pour un montant de 10 286,79 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent au titre de l'exercice 2018 à 85 135,80 €, en hausse de 11,52 % par rapport à 2017.

		2017			2018			CA 2017/CA 2018	
		BP	CA	TAUX DE REAL ^o	BP	CA	TAUX DE REAL ^o	VARIAT ^o	EVOLUT ^o
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-	10 740,92	10 740,92	100,00%	10 740,92	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	10 740,92	10 740,92	100,00%	10 740,92	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 000,00	0,00	0,00%	-	-	-	-	-
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTEURS	74 592,00	74 587,88	99,99%	74 395,10	74 394,88	100,00%	-193,00	-0,25%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 750,64	1 750,64	100,00%	-	-	-	-1 750,64	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	91 342,64	76 338,52	83,57%	74 395,10	74 394,88	100,00%	-1 943,64	-2,55%
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	91 342,64	76 338,52	83,57%	85 136,02	85 135,80	100,00%	8 797,28	11,52%

1. Une partie de l'excédent de fonctionnement de 2017 a été affectée à la section d'investissement (chapitre 10) pour un montant de 10 740,92 €

2. Les opérations d'ordre (chapitres d'ordre 040) sont constantes. Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 74 394,88 €.

Au 31 décembre 2018, la section d'investissement fait apparaître un excédent de 36 983,82 €, dont il convient de déduire le déficit reporté des exercices précédents (10 286,79 €) pour un résultat de clôture positif 2018 de 26 697,03 €.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable sur l'exercice 2018, je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2018 du budget annexe du Port de plaisance et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2018 – budget annexe du Port de plaisance

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 17/06/2019

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	30	Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Boudaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amélie SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "unis pour joinville-le-pont"), Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")
Abstention	2	Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOYE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 908,33 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	108 178,52 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	112 086,85 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	36 983,82 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 10 286,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	26 697,03 €

--	--

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 112 086,85 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 12/07/2019

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2019 A Joinville-le-Pont le 12 JUIL. 2019

